Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 24 Août 1892. No. 46.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publicatier.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



COLLABORATION

L'ESCLAVAGE

Si j'ai tardé de répondre à l'agréable lettre de M. Réné de Sémallé, transmise par *Le Manitoba*, la faute en est à la température: nous avons étouffé durant trois semaines avec tout l'héroïsme dont nous sommes susceptibles —c'est-à-dire en ne faisant rien du tout.

Mon honorable correspondant demande si les Panis, esclaves en Canada au siècle dernier, se sont propagés parmi nous. Je répondrai oui et non. Oui, parce qu'il y a eu des cas isolés de mariages, et non, parce que nous ne voyons pas autour de nous d'individus provenant de telles alliances. Une goutte d'eau ajoutée au fleuve donne à peu près l'idée de ces métissages.

Les Panis n'étaient pas nombreux. Les Algonquins l'étaient bien davantage, sans cependant former une masse un peu imposante; ils vivaient sur nos terres à l'orée des forêts. Les Abénaquis avaient des établissements stables, les Hurons également. C'est dans ces trois races qu'ont eu lieu les mélanges les plus importants, mais aujourd'hui il n'y paraît pas au milieu de notre population.

De fait, à l'origine de la colonie, il n'était guère possible d'obtenir la permission d'épouser une sauvagesse, et si la chose devint plus facile par la suite, c'est que les tribus aborigènes se trouvaient réduites à quelques familles par suite des guerres, de la picotte et de la famine dont souffraient continuellement ces pauvres gens.

A partir de 1650, on ne voit plus que des débris de nos Algonquins. Les Hurons arrivèrent alors, en un petit groupe, se réfugier sous les canons de Québec. Les Abénaquis ne vinrent qu'à la fin du même siècle, en même temps que les Iroquois—tout cela formant des villages insignifiants comme chiffres et qui attirèrent très peu les Canadiens.

Il y a eu des cas, mais très rares, de Canadiennes mariées avec des sauvages ou des nègres—j'en fais mention à titre de curiosité seulement.

Si l'on me dit que, à part les unions légales, il a dû se présenter d'autres faits, je ne soutiendrai pas le contraire—mais alors le métis est resté avec sa mère et il n'est pas entré dans nos rangs. C'est un être perdu pour nous.

Mon article sur l'esclavage en Canada a donné lieu aux questions de M. de Semallé, parce que ce monsieur s'occupe avec succès d'études de ce genre, non-seulement en ce qui concerne les colonies, mais encore l'Europe. Il a publié des notes précieuses, montrant que Molière, dans sa comédie de l'*Etourdi*, en 1653, avait raison de parler de l'esclavage des noirs et des blancs, des mahométans et des chrétiens en Sicile. Il revient sur ce sujet dans le *Sicilien*, une autre de ses comédies. L'esclavage n'était pas temporaire, mais perpétuel. La différence de religion n'y faisait rien. Les esclaves se recrutaient parmi les indigènes du pays ou chez les musulmans qui étaient enlevés par les pirates. "Je crois, dit M. de Semallé, que la comédie du *Sicilien*, qui met en présence des Espagnols et des Siciliens libres, des esclaves chrétiennes, des Turcs et des Maures, est un tableau vivant et exact de la Sicile au XVIIe siècle."

Au siècle suivant, l'esclavage des chrétiens blancs disparut de l'île; l'autre se maintint jusqu'à 1812, où une loi prononça son abolition.

On s'étonne de rencontrer à nos portes et presque de notre temps ces mœurs des âges primitifs. Sur la côte de la Méditerrannée, les Barbaresques ont fait la traite des blancs jusqu'à 1830 et même après. La conquête de l'Algérie par les Français, de 1830 à 1850, a préparé la fin de cet odieux trafic. Le bey de Tunis n'y a renoncé qu'en 1845; le pacha d'Egypte ne céda que plusieurs années plus tard. Tripoli vient à peine de se rendre. Le Maroc conserve encore l'esclavage.

En France, il y a cent ans, l'on était tellement persuadé de la nécessité des noirs dans les colonies, qu'on accordait une prime aux négriers qui allaient les prendre en Afrique. La convention supprima cette prime le 17 juillet 1793 et, le 29 août suivant, l'affranchissement des esclaves fut proclamé dans les colonies françaises. Le Danemark abolit la traite en 1803, l'Angleterre en 1807, mais de 1800 à 1815, la France l'avait remise en vigueur, et la Restauration l'abolit et les autres puissances coloniales l'imitèrent.

L'esclavage fut à jamais supprimé dans les colonies anglaises en 1833. Lamartine suivit cet exemple pour les colonies françaises en 1848.

La guerre de la sécession a procuré à Lincoln le prétexte d'abolir l'esclavage aux Etats-Unis en 1862, mais il s'en faut que l'Amérique du Sud ait suivi ces nobles mouvements.

Quel livre empoignant que la *Case du Père Tom* de madame Beecher-Stowe! Il a remué des millions d'esprits enthousiastes et fait battre des cœurs jusque là fermés au spectacle de la misère des nègres. Voilà quarante ans, tout le monde l'avait dans la main—on en parlait partout. Un sentiment formidable se répandait en Amérique et en Europe contre l'asservissement d'une partie de la race humaine. Jamais peut-être un sentiment n'a agi avec une telle intensité sur vingt peuples à la fois. Il y avait couramment une rage de philanthropie et de pitié en faveur des esclaves. On semblait désirer une guerre qui les délivrerait, un cataclysme quelconque, une révolution. La guerre vint et Lincoln signa le décret solennel qui fit pousser un soupir de soulagement aux nations civilisées. Eh bien! en 1807, 1815, 1833, 1848, qui donc s'était réjoui des actes d'abolition de la traite, puis de l'esclavage? A peu près personne. Nos pères étaient imbus d'une complète indifférence à l'égard de la marchandise noire considérée du côté humanitaire. Un livre avait enfin secoué les fibres cachés du cœur et le réveil de ces aspirations ajouta une faculté de plus aux enfants de Japhet.

BENJAMIN SULTE.

VARIÉTÉS

ADIEU AUX ENFANTS

On vous quitte à regret, joyeux enfants qu'on aime,
En qui l'on croit se voir tel qu'on était soi-même
Dans ces jours radieux d'innocence et d'espoir
Où l'âme réfléchit le ciel comme un miroir.
On vous quitte à regret, puis on vous cherche encore,
Comme au feu de midi l'on regrette l'aurore,
Comme au sommet du mont, où l'on arrive las,
L'œil se tourne rêveur vers le vallon d'en bas,
Le frais vallon rempli d'ombrages et de mousses,
Où dans l'herbe et les fleurs chantent des voix si dou-
Ce mont qu'il faut gravir avec peine et sueurs, [ces
Chers enfants, c'est la vie; et ce vallon de fleurs,
Où le regard ému se reporte sans cesse,
C'est l'enfance, aujourd'hui votre frêle richesse.
Hélas! et vous aussi vous devrez le quitter
Pour suivre la montagne ardue et la monter!
O mes jeunes amis! ô mes blondes abeilles!
Hâtez-vous! de miel pur emplissez vos corbeilles!
Hâtez-vous! ce beau temps ne doit pas revenir.

Faites-vous un trésor utile à l'avenir,
Un trésor de vertu, d'étude, de sagesse,
Qui ne s'amasse bien qu'aux jours de la jeunesse.
Dans le rude chemin où vous devez marcher,
Cœurs lâches et pieds mous sont sûrs de trébucher.

NOEL MARTIN.

NOCES D'OR À SAINT-PIE DE BAGOT, QUÉBEC

Je demande bien pardon à mes lecteurs, à ceux surtout qui ont assisté à cette belle fête du 12 juillet, dans l'église de Saint-Pie de Bagot, de ne pouvoir rendre justice au sujet qui nous occupe. Cela défie toute description exacte et nous sommes forcés de ne donner qu'un aperçu de ce qui s'est passé dans cette journée. Nous avons vu deux longues carrières couronnées par le plus beau triomphe.

M. Etienne Dufresne, marié à Zoé Cordeau, et son frère, Jean-Baptiste, à Elisabeth Saint-Pierre, mariés le même jour, en 1842, se retrouvaient pleins de force et de santé au pied des Saints Autels pour recevoir de nouveau, après 50 années de mariage, la bénédiction de Dieu sur eux et leur nombreuse famille.

De cette union, en effet, sont nés 15 enfants, dont l'un, fait prêtre le 17 août 1879, travaille actuellement avec un zèle infatiguable aux missions du Manitoba, 54 petits enfants et deux arrière-petits-fils; telle était la couronne qu'ils venaient déposer au pied de Celui qui les avait protégés d'une manière si visible pendant toute cette longue carrière matrimoniale. Nous nous associons de grand cœur aux manifestations de sympathie et d'affection que leur ont témoignées tous les paroissiens de Saint-Pie.

L'église était remplie de monde comme un jour de grande fête. L'autel, richement décoré par les Rydes Sœurs de la Présentation, offrait le coup d'œil le plus magnifique. Des inscriptions flottaient ça et là sur le Maître-Autel. Sur l'une d'elles, nous lisions ces beaux mots qui exprimaient bien les souhaits d'un chacun: "Que Dieu bénisse vos 50 années d'union." M. l'abbé J. Dufresne a présidé la cérémonie, et, après avoir béni les anneaux, est monté à l'autel pour offrir le Saint-Sacrifice de la messe en action de grâces. M. l'abbé J. B. Tétrault, curé de Sabrevois, faisait l'office de diacre, et M. C. Bélanger, Ecc., sous-diacre, tous deux enfants de la paroisse et amis intimes de la famille. La messe du second ton fut admirablement bien exécutée par le chœur de chant sous la direction de Melle Alphonsine Beauchemin, organiste. A l'offertoire le "Quid retribuam" de Lambillotte, et le cantique de circonstance, à la communion, furent très bien rendus. M. Hardy, curé de la paroisse, fit le sermon de circonstance et parla en termes très émouvants des qualités et des vertus de cette brave famille, connue et estimée de tout le monde.

On remarquait au chœur M. l'abbé Dupuis, curé de Saint-Paul; M. l'abbé Messier, curé de Knowlton; et M. l'abbé Dutilly, vicaire de Saint-Pie.

Après la messe, les enfants, les parents et les amis ainsi qu'un grand nombre des membres du clergé, accompagnèrent les vénérables vieillards, qui partirent au son des cloches pour se rendre à leur demeure.

Madame R. Dufresne, au nom de la famille, présenta à ses vieux parents une magnifique adresse, où les plus beaux sentiments filiaux étaient exprimés. Nous sentions à chaque mot qu'elle voulait dire: "Vous nous aimez, bons parents, et nous vous aimons." Vinrent ensuite les petits-enfants qui, dans leur langage enfantin, trouvèrent de belles et éloquentes paroles qui émurent tout l'auditoire.

Puis vint la lecture d'une lettre de M. l'abbé Brissette, curé d'Hochelaga, dans laquelle il présenta ses félicitations les plus sincères aux vénérables parents et se reconnut heureux d'être le curé d'un bon nombre de leurs enfants.

M. l'abbé J. Dufresne, au nom de ses vieux parents, répondit aux adresses avec cette éloquence qu'on lui connait; ému et touché à la fois de tous ces témoignages d'estime et de sympathie, il remercia en termes pleins de délicatesse et de reconnaissance tous ceux qui exprimaient de si beaux sentiments à l'égard de sa famille.

De nombreux et magnifiques cadeaux accompagnaient les adresses, et quelques vingt piastres d'or, offerts par M. le curé de Lorette, Man., et son frère, Raphaël, d'Hochelaga, furent déposés, comme tribut de reconnaissance, dans les mains des vénérables vieillards.

M. Emile Roy, marchand, de Saint-Pie, couronna cette longue suite d'adresses par la présentation d'un riche cadre doré, et prononça un magnifique discours où il parla des liens qui l'ont toujours uni à la famille Dufresne: la justice et la religion, deux choses bien dignes d'attirer tout cœur vraiment chrétien. A tout ce concert de louange et d'honneur, vinrent se joindre les paroles sympathiques et éloquentes de MM. les abbés Hardy, Tétrault et Dutilly, pour célébrer cette grande fête et en perpétuer à jamais le souvenir.

Pendant que tout le monde était sous l'effet d'une émotion très vive, M. l'abbé Dufresne annonça que Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, par un effet de sa bonté toute paternelle à l'égard de la famille, avait daigné bénir les vénérables vieillards ici présents, à l'occasion de leur jubilé matrimonial.

BANQUET

Vers midi, un somptueux dîner fut servi sous de vastes tentes dressées pour la circonstance. Plus de cent convives faisaient honneur aux mets délicieux préparés par la famille.

Quand tous les convives eurent satisfait leur appétit, M. P. E. Roy proposa la santé de M. l'abbé Hardy, président du banquet, lequel répondit avec une rare habileté. Puis M. l'abbé Dufresne proposa la santé de la famille Cordeau et de la famille St-Pierre alliées à la famille Dufresne. M. Joseph Cordeau répondit en termes émus. M. l'abbé Dutilly proposa la santé des dames, à laquelle répondit M. l'abbé Tétrault d'une manière très éloquente. Sur demande de M. E. Roy, M. C. Bélanger, eccl., ajouta quelques paroles sur les bénédictions que Dieu accorde à ceux qui respectent et vénèrent leurs parents. Et ces paroles furent bien goûtées.

L'orchestre s'est fait entendre, non-seulement pendant le dîner, mais durant tout l'après-midi et une grande partie de la soirée.

ILLUMINATION

Le soir, on a été témoin d'une magnifique illumination dans le parterre, la salle du festin et dans la maison paternelle qui abrite actuellement sous son toit la quatrième génération de la tamille d'Étienne Dufresne. Le tout présentait un spectacle tout à fait féérique. Puis chant, musique, amusements de toutes sortes; tous paraissaient enchantés de la beauté de la fête et semblaient unis de cœur et d'esprit à cette famille patriarcale qui a donné à l'Eglise 3 prêtres et 4 religieuses, et à la société 230 enfants.

A une heure avancée de la nuit, on songea à se retirer pour prendre un légitime repos; chacun emportant dans son cœur le souvenir de ces Noces d'Or qui ne s'effacera jamais.

M. l'abbé Dufresne, entr'autres, a dû éprouver bien des consolations, puisque son voyage dans la province de Québec a été la source de bien des bénédictions. En laissant sa paroisse, il eut l'occasion de célébrer un mariage; en arrivant à Montréal, il eut la consolation de bénir l'union matrimoniale d'une de ses nièces, et enfin, en arrivant à Saint-Pie, sa paroisse natale, il eut l'immense bonheur de bénir ses vieux parents à l'occasion de leurs Noces d'Or.

Mais les joies de ce monde sont de courte durée; après avoir bu tous ensemble à la coupe du bonheur, il faut se résigner à la séparation et s'acquitter chacun dans sa sphère, de la mission que le ciel nous a donnée à remplir. Les meilleurs souhaits de prospérité, de joie et de longue vie furent échangés de part et d'autre. Tous promirent aux vénérables vieillards de se réunir de nouveau à l'occasion de leurs Noces de Diamant.

Ad multos annos.

Forsan et hæc olim meminisse juvabit.—*Communiqué.*

UN AMI.

Correspondances

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

LE FORT ALEXANDRE

Fort Alexandre, Man.,
16 août 1892.

M. le Directeur,

Votre fameux correspondant Sauvage, se voyant démasqué, avoue bien candidement qu'ayant eu, il y a deux ans, un ami qui aimait le Fort-Alexandre, il a écrit, à la demande de cet ami, en faveur de cet endroit; malheureusement, il n'a plus cet ami pour le diriger dans le droit chemin, voilà pourquoi il fait fausse route. Il est plus que probable aussi qu'il a maintenant un second ami qui le pousse à écrire pour la prairie et contre le Fort. Il dit qu'il y a deux ans, il ne connaissait pas les chétifs individus de la clique, par conséquent, la place était belle et avantageuse sous tous les rapports; aujourd'hui qu'il connaît ces chétifs individus qui, soit dit en passant, valent beaucoup mieux que lui et tout autant que son second ami, la place n'est plus belle et pas avantageuse du tout, cependant il persiste à y rester, quoiqu'à son avis, ceux qui restent ici soient dépourvus de bon sens. Que penser d'un tel individu? Il n'est pas nécessaire de réfléchir bien longtemps pour s'apercevoir qu'un homme qui va au gré de ses amis n'a aucunes convictions; voilà pourquoi, M. le Directeur, nous croyons que votre Sauvage n'est pas sérieux avec son défi de $50, et comme il avoue sans honte être facile à changer de tactique, nous vous demandons de publier ses noms propres comme preuve de son sérieux; s'il a quelques objections à cela, il faudra croire que ce qu'il dit dans ses correspondances est mensonge; et nous ne nous occuperons plus de ce personnage qui, en réalité, ne mérite que le mépris.

LES CANADIENS-FRANÇAIS du Fort-Alexandre.

Winnipeg, 16 août 1892.

M. le Directeur du *Manitoba*,

J'ai suivi avec intérêt tout ce que votre journal a publié en différent temps sur le petit établissement de Canadiens-français qui est en voie de se former sur les magnifiques et riches terres de la rivière Winnipeg au Fort-Alexandre. Je regrette de ne pas avoir l'habileté de manier la plume comme votre correspondant "Sauvage," qui en différent temps et au détriment de la vérité a amusé vos lecteurs avec ses inexactitudes. J'essaierai cependant, avec votre permission, de vous dire ce que je connais en faveur de cette belle localité. Et pour preuve de la droiture de mes vues et de la vérité de mes assertions, je vous donnerai mon nom—que je ne veux pas cacher sous le couvert d'un nom étranger et inconnu, puisque j'ai à cœur de le faire servir à une bonne cause, en me rendant utile à des amis de l'Est qui ont besoin de renseignements sûrs et désintéressés.

J'arrivais au Manitoba il y a plus de dix ans avec l'intention de m'y établir. Comme beaucoup d'autres, hélas! je n'étais pas fortuné et il fallait faire un choix. J'attendais dire de belles choses sur les avantages d'un établissement dans la prairie et j'ai dû visiter la province, je l'ai traversée en tous sens, du nord au sud, de l'est à l'ouest; j'ai même fait depuis dix ans trois voyages dans la province de Québec pour aller y voir mes vieux parents que j'aime beaucoup; mais ma préférence dans le choix d'un terrain pour me fixer a été le Fort-Alexandre où j'ai fait l'acquisition de 176 magnifiques arpents de terre avec bâtisses et animaux, etc., pour l'exploitation. L'expérience des dix dernières années m'a prouvé que mon choix a été bon, et tout colon de bonne foi, qui veut travailler, cultiver et se faire un chez lui peut facilement s'en convaincre par l'abondance des récoltes, l'exemption des gelées précoces, la hauteur du foin, la provision inépuisable de bois, l'excellence de l'eau, du beau et grand fleuve Winnipeg, enfin les ressources inépuisables du pays, puis l'immensité du terrain fertile prêt à recevoir des centaines et des milliers de bons cultivateurs canadiens qui ne peuvent s'établir avantageusement dans l'Est. De tous ceux qui font comme moi, et qui se sont fixés sur les rives de la rivière Winnipeg, même jusqu'ici, n'a regretté son placement: au contraire ils en sont tous contents, et il est à désirer que leur exemple soit suivi par tous ceux qui veulent se joindre à un établissemant prospère au Manitoba. Merci et au revoir, M. l'Ecrivain.

G. ALLARD.

ÉCHOS DE L'EXPOSITION

Un fac-simile du "Santa Maria," le vaisseau sur lequel Christophe Colomb a fait voile lors de son premier voyage à la découverte du Nouveau-Monde, est actuellement en cours de construction en Espagne, sous la surveillance d'une commission d'officiers de marine et d'archéologues de l'Exposition de Chicago.

On dit que le "Santa Maria" se rendra à Chicago, en prenant la route des canaux canadiens, et qu'il passera à Montréal. Nous aurons donc la bonne fortune de voir un vaisseau construit et gréé exactement et dans les plus infimes détails comme le navire de Colomb, qui a touché les côtes du Nouveau-Monde, il y a 400 ans.

Le "Santa-Maria" sera monté par des matelots Espagnols, portant le même costume que ceux de l'équipage de Colomb.

Les deux autres vaisseaux qui formaient la flotte de Colomb, le "Piuta" et le "Nina" seront représentés.

Ces trois vaiseaux seront transportés à la Havane après l'exposition.

Ils mettront à la voile en route pour New-York, où ils devront arriver le 13 octobre.

Le Manitoba.

Mercredi, 24 Aout 1892

LE JUGEMENT DU CONSEIL PRIVE

Le texte complet de ce jugement nous est venu ces jours derniers. Malgré notre respect pour l'auguste tribunal, nous ne pouvons nous empêcher de dire que ce jugement nous offre des surprises.

Quoi, va-t-on s'écrier en certains quartiers, vous allez oser discuter la décision de la plus haute cour de l'Empire ? Eh ! bien oui, nous aurons cette audace.

Le comité judiciaire du Conseil Privé qui a jugé notre cause se composait de six juges. Les juges sont des hommes, et *errare humanum est.*

Nous comprenons l'importance et l'effet de ce jugement. On voudra probablement l'exécuter dans toutes ses rigueurs; et loin de nous la pensée de vouloir résister à son application légale.

Notre religion nous enseigne, et même nous prescrit respect et soumission aux pouvoirs constitués ; aussi nous nous soumettons sans hésiter aux conséquences si sérieuses et si funestes pour nous de ce décret qui nous condamne Nous donnerons par là une leçon salutaire aux partisans du gouvernement et à ses organes, qui, avant le prononcé du jugement, ont déclaré publiquement, à maintes reprises, que, au cas d'une décision adverse, ils ne se soumettraient ni au Conseil Privé ni à aucune autre autorité, et prendraient le fusil, s'il le fallait, pour nous imposer leurs écoles sans Dieu.

Oui, malgré les sacrifices qu'il faudra nous imposer pour assurer à nos enfants une éducation selon notre foi et notre conscience, et tout en prenant les moyens constitutionnels d'améliorer notre position, nous le répétons : nous nous soumettrons au décret.

Mais la loi déclarée *intrà vires* par le Conseil Privé nous frappe dans ce que nous avons de plus cher : l'instruction religieuse et morale de nos enfants. Sous le coup qui nous accable, nous avons bien le droit de nous plaindre, de protester contre l'iniquité de cette loi, de dire que ce jugement dans notre humble opinion, ne correspond pas à ce que nous attendions du plus haut tribunal de l'Empire. Six juges, dont la décision est sans appel, ont émis une opinion qui nous est adverse. Nous sommes plus de vingt mille catholiques que ce décret affecte d'une manière désastreuse. Tout en étant loyaux sujets de Sa Majesté, nous sommes des hommes libres ; et bien que disposés à nous soumettre à l'exécution légale du jugement, nous ne le tenons pas pour oracle tellement sacré qu'il soit irrévérencieux ou criminel de l'examiner et dire ce que nous en pensons.

Nous n'entreprendrons pas d'en discuter tous les détails. Quelques-uns seulement des points les plus saillants seront l'objet de nos remarques.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord garantit, dans les provinces, tout droit ou privilège, relativement aux écoles confessionnelles, qu'aucune classe de personnes possédait *par la loi*, lors de l'union. L'Acte de Manitoba va plus loin et dit : par la loi *ou la pratique*. Il est évident et bien connu que les mots "par la pratique" ont été insérés dans notre acte constitutionnel pour protéger les écoles confessionnelles qui étaient en opération avant l'union ; mais qui n'étaient autorisées par aucune loi, puisqu'il n'existait pas alors de loi scolaire. C'est ce qu'ont bien compris les juges de la Cour Suprême, et le juge en chef Ritchie expliqua d'après les faits et les circonstances bien connus, que le Parlement ne pouvait avoir d'autre intention en insérant ces mots dans l'Acte de Manitoba.

Lord McNaghten, qui a rendu le jugement du Conseil Privé, a vu l'importance de ces mots qui semblent l'avoir embarrassé. "Il n'est pas peut-être bien facile, dit-il, de définir exactement le sens de l'expression—avoir un droit ou privilège par la pratique."

Il trouve ensuite que l'expression "par la pratique" ne signifie rien, excepté peut-être le droit d'avoir des écoles privées entretenues à nos propres frais ; puis comprenant que ce droit d'avoir des écoles privées est un "droit naturel" qui n'a besoin d'aucune législation pour le protéger, il finit par déclarer que ces mots "par la pratique" n'ajoutent rien à la protection conférée par les droits ou privilèges possédés en vertu de la loi, et qu'ils n'ont par conséquent, aucun sens. Malgré toute notre déférence pour l'honorable Lord, nous croyons que le Parlement avait quelque chose en vue, et savait ce qu'il faisait, lorsqu'il insérait ces mots dans l'Acte de Manitoba ; et ce qu'il voulait, c'était de protéger les écoles qui existaient alors dans le pays.

En parlant des clauses 178 et 179 de l'acte de 1890, qui décrètent que : dans les endroits où des arrondissements scolaires catholiques et protestants couvriront le même territoire, l'arrondissement catholique cessera d'exister, et ses propriétés appartiendront à l'autre arrondissement, avec des dispositions pourvoyant aux droits de l'arrondissement catholique au cas où son actif excéderait son passif, le jugement déclare que les catholiques ont, sous ce rapport, une plus grande protection que les protestants. Ceci peut être d'un joli effet en théorie ; mais, en pratique nous voyons bien autre chose.

L'auteur de la loi savait, lui aussi, ce qu'il faisait lorsqu'il rédigeait ces clauses. (1) L'arrondissement catholique cessait d'exister, tandis que l'arrondissement protestant était maintenu ; (2) les biens des catholiques tombant entre les mains des commissaires de l'arrondissement protestant, il était nécessaire qu'on dut au moins tenir compte aux catholiques de leurs propriétés ainsi confisquées, tandis que le contraire ne pouvait avoir lieu à l'égard des protestants, dont les propriétés ne pouvaient en aucun cas passer sous le contrôle des catholiques. Ce n'est pas plus malin que ça. Cependant, voilà comment, dans un document aussi important, on proclame la tendre et exclusive sollicitude de la loi Martin pour les catholiques ; et ces ingrats de catholiques au lieu de bénir une telle loi, ils s'en plaignent et se permettent de la trouver inique.

Quant à la question de conscience, elle nous parait présentée sous un aspect encore plus mirobolant. Si, d'après la loi de 1890, les catholiques se trouvent obligés de payer des taxes pour l'entretien des écoles publiques dont ils ne pourront se servir, s'ils voient leur part de l'octroi législatif aller à ces mêmes écoles publiques pour le bénéfice des protestants ; s'il leur faut en outre se taxer largement pour maintenir leurs propres écoles, à qui doivent-ils s'en prendre ? Sera-ce à la loi ? Nullement ; mais bien à leurs convictions religeuses et aux enseignements de leur église. C'est là, en toutes lettres, dans le jugement. Quand les empereurs romains livraient les chrétiens aux bêtes du cirque, qui étaient responsables de ces hécatombes humaines ? Étaient-ce les tyrans ? Oh ! non. La faute en était aux chrétiens eux mêmes, à leurs convictions religieuses qui ne leur permettaient pas de sacrifier aux dieux de l'empire.

Si une telle justice pouvait convenir aux tyrans persécuteurs de Rome, au début de l'ère chrétienne, nous croyions, dans notre naïveté, que la fin du dix – neuvième siècle verrait prévaloir d'autres principes et un peu plus de considération pour les convictions religieuses et les droits de la conscience, dans un pays libre, constitutionnel et chrétien.

LE DESAVEU

Quelques-uns de nos confrères de de la province de Québec veulent nous blâmer de ne pas avoir insisté davantage pour obtenir du gouverneur-général le désaveu des lois Martin ; la raison en est cependant bien simple, ce nous semble.

Aux premiers mouvements de la population catholique pour demander ce désaveu, les ministres de notre gouvernement local s'empressèrent de déclarer, qu'advenant l'intervention des autorités fédérales, ils convoqueraient de suite la législature pour adopter de nouveau les mêmes lois. Ils nous menacèrent même de n'avoir que des ajournements de la chambre d'assemblée, afin d'être en mesure de recommencer aussi souvent qu'il serait nécessaire pour maintenir leurs lois en vigueur.

On se rappelle d'ailleurs ce qui est arrivé, il y a à peine trois ans, au sujet des chartes de chemins de fer que le gouvernement fédéral s'obstinait à désavouer, avec droit, sinon avec à-propos. Les ministres Greenway, Martin & Cie enrôlèrent des centaines d'hommes qu'ils armèrent pour forcer une compagnie de chemin de fer à leur livrer passage. On n'a pas encore oublié cette histoire du fort Whyte.

C'est précisément la position où nous aurions été mis par un simple désaveu : c'eut été histoire de recommencer toujours, sans en arriver à une solution.

Aujourd'hui, malgré ses conséquences fâcheuses, la position est mieux tranchée. L'interprétation donnée à notre acte constitutionnel n'est évidemment pas conforme à l'intention du législateur ; en d'autres termes, notre constitution est mal rédigée et le parlement fédéral, qui en est l'auteur, est responsable de tout ce qui est arrivé. A lui de nous sortir de là.

COUR SUPREME ET CONSEIL PRIVE

Lorsque les juges de la cour suprême ont décidé, à l'unanimité, que la loi scolaire de Martin était inconstitutionnelle, les journaux à la dévotion du gouvernement Greenway ont critiqué leur décision, et se sont permis de dire que le jugement des juges catholiques ne comptait pas, vu qu'ils avaient dû être influencés par leurs opinions religieuses. C'était sans doute un pauvre argument dont nous aurions dédaigné de nous servir. Mais, pourrions - nous leur répondre : C'est vous qui l'avez employé ; s'il vaut dans un cas, il doit valoir dans l'autre. Est ce que les juges protestants du conseil privé n'ont pas aussi leurs sentiments religieux ?

Les juges de la cour suprême sont des légiste éminents, qui ont assisté, jour par jour, aux conflits et aux luttes de la question scolaire dans les diverses provinces de la puissance, qui en ont suivi les différentes phases et en ont vu le règlement ; quelques uns d'entre eux, si nous ne nous trompons pas, y ont même été mêlés, d'une manière plus ou moins directe.

Ces hommes là ne sont-ils pas mieux en état que les juges du conseil privé, de bien saisir les difficultés de la question, d'en bien comprendre les détails et la portée, et d'en bien apprécier le véritable mérite au point de vue des intérêts en jeu ? Ils ont dû être d'autant moins portés à se laisser influencer par leurs opinions et leurs sentiments personnels qu'ils savaient leurs jugements susceptibles d'être attaqués et renversés par un tribunal supérieur, tandis que les juges du conseil privé sont assurés que leur jugement est sant contrôle, comme sans appel.

Nous ne faisons pas ces remarques pour amoindrir l'effet du jugement rendu contre nous en Angleterre. Nous voulons seulement montrer que, malgré cette décision défavorable, nous pouvons raisonnablement rester convaincus de la justice de notre cause.

LE CONGRES NATIONAL

Nous l'avons déjà dit : c'était le lundi, 15 août, que s'ouvrait la deuxième session du congrès national, inauguré il y a deux ans sous les auspices de l'association Saint-Jean-Baptiste.

A part un grand nombre de citoyens de cette ville et plusieurs dames, une quarantaine de délégués de diverses paroisses de la campagne assistaient à cette importante réunion ; quelques-uns de ces derniers sont venus de quarante et même cinquante lieues.

Jamais Saint-Boniface, nous ajouterons même jamais Manitoba n'a été témoin d'une aussi imposante démonstration, qui a été remarquable surtout par les excellents et patriotiques discours qui y ont été prononcés. C'était la voix de tout un peuple par l'entremise de ses hommes publics les plus autorisés ; c'était l'expression de ses sentiments et de sa douleur ; c'était sa protestation solennelle contre l'injustice et la persécution. Il n'y avait pas d'enthousiasme, car ça n'était pas une fête ; mais sur chaque figure se peignait la douleur causée par la nouvelle inattendue de notre échec au conseil privé d'Angleterre et l'anxiété fiévreuse de savoir ce que nous réserve l'avenir. Encore une fois il n'y avait pas d'enthousiasme ; mais de l'empressement à contribuer sa quote-part à cette démonstration. L'union la plus parfaite régnait dans cette assemblée, et il était beau de voir là, côte à côte, des hommes qui hier encore luttaient les uns contre les autres. C'était l'appel au moment du danger et chacun s'empressait d'y répondre.

La grande salle de l'hôtel de ville avait été préparée pour la circonstance. Au dessus de la tribune peintes sur une large toile étaient les armes de la ville avec les mots si chrétiens : *Salus a Cruce ;* puis au milieu de la salle on lisait l'inscription suivante : *Et toujours nous aurons pour devise*—AIME DIEU ET VA TON CHEMIN !

L'hon. Sénateur Girard, président du congrès, prit place au fauteuil vers les huit heures ; puis en l'absence du secrétaire, M. Georges E. Fortin, MM. Alfred Versailles et Roger Goulet ont été nommés pour le remplacer.

M le président ouvrit ensuite la séance par une explication sur le but de ce congrès et sur les avantages que toute la population catholique pourra en retirer. L'hon. Sénateur donna d'excellents conseils, fruits de sa longue expérience et exprima l'espoir de voir les difficultés aplanies et la paix revenir.

Il fut ensuite proposé par M. Théophile Paré, M.P.P., appuyé par MM. B. Théroux, avocat, de Saint-Hyacinthe de LaSalle, J. Lavery, de la Baie Saint-Paul, H. Fréchette, de Saint-Jean-Baptiste, et Joseph J. Lecomte, ex-M. P. P., de Saint-Boniface :

Que les membres du congrès expriment leur appréciation de la conduite des citoyens catholiques de Saint-Boniface et de Winnipeg, qui, à la première nouvelle de la décision adverse du conseil privé de Sa Majesté, ont répondu sans hésitation par une re-affirmation solennelle et publique de leur croyance, et sans se laisser déconcerter par les adversités du moment, ont donné au pays un gage indiscutable de la sincérité de leurs convictions, en acceptant d'avance tous les sacrifices si durs qu'ils puissent être, que le maintien de nos écoles catholiques pourra réclamer.

MM. Paré et Théroux parlèrent à l'appui de cette proposition, félicitant les citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg d'avoir donné un si bel exemple en protestant de suite après avoir appris la triste nouvelle de la confirmation de la nouvelle loi scolaire.

Puis M. A. A. C LaRivière, M P., proposa, appuyé par MM S. M. Barré, délégué de Saint-Norbert, J.-Bte Desautels, de Sainte-Anne-des-Chênes, et Rémi Manaigre, de Notre-Dame de Lorette :

Que les membres du Congrès National de la province de Manitoba siégeant en deuxième session plénière, déclarent ne reconnaitre en matière de foi, de doctrine et de discipline religieuse, que la seule autorité de Notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII, glorieusement régnant, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre

Ils font acte de la soumission la plus parfaite à cet illustre successeur de Pierre, ainsi qu'aux évêques vénérés établis par le Saint-Esprit pour la gouverne de son Eglise.

Ils donnent à leurs enseignements leur adhésion libre et spontanée, appuyée sur la raison et l'expérience des siècles, convaincus des services inappréciables que l'Eglise a rendus à l'humanité par la prédication de la plus pure morale, l'établissement des institutions de charité, la diffusion des lettres et des arts, en répandant partout les fruits d'une doctrine qui, seule peut donner la vie.

Ils affirment, en particulier, leur inviolable attachement aux ordres religieux et au clergé séculier qui ont donné tant d'apôtres aux missions de l'Ouest, dont le dévouement sans borne jetait déjà il y a 50 ans, dans le sillon du sacrifice, le germe d'une civilisation qui parvenue depuis à son développement, tente aujourd'hui de se faire ingrate. Ils protestent de toute leur énergie contre les insultes méprisables lancées à leur vénérable Archevêque et ses frères dans l'apostolat, et leur offrent l'hommage d'une soumission et d'une affection respectueuse qui, par leur zèle infatigable dans les temps orageux que nous traversons, ne peut qu'accroître.

Cette proposition fut suivie de discours de MM. LaRivière et Barré.

Vint ensuite la proposition de M. J. E. P. Prendergast, M P.P., appuyé par MM. J. E. Cyr, ex-M.P.P., John Hearn, de Saint-Boniface, et J. N. Monette, de Sainte-Agathe :

Que, conscients des prérogatives qui, de droit naturel, leur appartiennent comme chefs de familles ;

Conscients des privilèges, plus élevés encore, dont il sont revêtus comme parents chrétiens ;

Nourris de la doctrine de l'église, qui, outre les décisions consistoriales, et les encycliques et lettres des Souverains Pontifes, a notamment, aux clauses 45, 46 et 48 du Syllabus, stigmatisé, dans les termes les plus formels, l'erreur de restreindre l'enseignement de la jeunesse aux vérités naturelles, et d'affranchir les écoles de l'autorité de l'église et des parents, pour les livrer au pouvoir incompétent de l'état.

Les membres du congrès national de la province de Manitoba, réunis en sa deuxième session plénière, protestent hautement contre un système d'instruction, qui frappe à la racine même les prerogatives de l'autorité paternelle,

Et affirment la conformité absolue de leurs convictions en matière d'éducation, aucune doctrine, qui, outre sa source divine, s'impose encore aux intelligences, par les leçons du passé et l'expérience du siècle.

MM. Prendergast et Cyr portèrent chacun la parole ; le discours de M. Prendergast surtout a été bon.

Puis M. Joseph Forget, ex-zouave pontifical et délégué de la paroisse de Saint-François-Xavier, appuyé par MM. Léon Roy, de Saint-Alphonse, J. A. Lacerte et Séraphin Mireault, de Notre-Dame de Lorette, et Edouard Richard, ex-M. P., de Winnipeg, propose la résolution suivante :

Que profondément atteints dans leurs plus chères convictions, déçus dans leur vive et légitime attente, cruellement blessés dans des droits sacrés, exercés et reconnus pendant plus de trente ans avant, et vingt ans, depuis l'entrée de la province dans l'Union ;

Les membres du Congrès National, convoqués en session solennelle, sentent aujourd'hui l'obligation de protester d'autant plus hautement contre l'acte des écoles publiques que la décision récente du conseil privé de Sa Majesté tend à imprimer aux déclarations réitérées des Pères de la Confédération et aux garanties maintes fois renouvelées depuis, le caractère d'une outrageante dérision.

Cette proposition provoqua un excellent discours de M. Forget, que malheureusement nous ne voyons pas assez souvent dans nos démonstrations publiques. M. Edouard Richard dit aussi quelques mots, suggérant la conciliation.

M. T. A. Bernier, ancien surintendant de l'instruction publique proposa ensuite, appuyé par MM. Benjamin Ladouceur et Xavier Joubert, de Saint-Pierre, J. Arsenault du Lac des Chênes et Théophane Bertrand, avocat de Saint-Boniface :

Que tout en apprenant avec autant de douleur que d'étonnement la décision récente du conseil privé de Sa Majesté, les membres du Congrès n'en persistent pas moins dans le ferme espoir que justice ample et parfaite leur sera rendue, par les moyens pourvus par la constitution ;

Que le jugement qui vient d'être rendu par un tribunal judiciaire ne saurait, dans aucune circonstance, faire sortir la question du domaine de la conscience, et de fait, dans les circonstances actuelles, ne la fait sortir ni du domaine judiciaire entièrement, ni, en aucun sens, du domaine politique ;

Que ce Congrès proteste donc plus hautement que jamais contre la loi des écoles publiques, parce que, entre autres raisons :

Elle porte atteinte à la liberté de l'enseignements et aux droits de la conscience ;

Parce qu'elle établit, entre les citoyens d'un même pays, des inégalités arbitraires au point de vue de l'impôt, de leurs obligations et de leurs droits civils ;

Parce que ses effets immédiats seront de placer les parents dans cette alternative, ou de priver leurs enfants des bienfaits de l'éducation, ou de les confier à des écoles réprouvées par leur conscience ;

Parce qu'elle est l'expression d'une injustice suprême à l'égard d'une classe nombreuse et loyale des sujets de Sa Majesté.

Le discours de M. Bernier a été assurément le plus remarquable de la soirée et a été écouté avec la plus vive et la plus sérieuse attention. Nous espérons pouvoir publier ce discours prochainement afin de donner à ceux qui n'ont pas eu l'avantage de l'entendre l'occasion de le lire.

M. A. F. Martin, M.P.P., et ex-zouave pontifical proposa appuyé par MM. Jos. Forget, de Saint-François Xavier, A. Véronneau, de Fannystelle, et D. McDougall de Sainte-Agathe :

Que, sans altérer en rien l'expression du ferme espoir qu'ils entretiennent de voir bientôt leurs droits reconnus et protégés, en appel à l'autorité compétente.

Les membres du Congrès expriment leur ferme détermination de procurer à leurs enfants les avantages inappréciables de l'école catholique ; la seule que leur conscience puisse accepter, et de s'imposer tous les sacrifices nécessaires à cette fin, si essentielle au bonheur de ceux dont ils ont la garde.

M. A. F. Martin appuya sa proposition par des remarques très bien dites et bien reçues par l'assemblée, puis M. Jos. Lecomte, également ex-zouave pontifical, ajouta quelques mots à ce que venait de dire son camarade militaire.

Le congrès fut ensuite ajourné au lendemain, à 9 heures a.m.

A cette deuxième séance, un comité composé de l'hon. sénateur Girard et de MM. LaRivière, Prendergast, Bernier et Bertrand a été nommé pour préparer une constitution

Puis le congrès a été ajourné *sine die.*

LA QUESTION DES ECOLES

Opinion de l'Organe des Presbyteriens Apres la Decision Finale

Le *Canadian Presbyterian* de Toronto dit :—Il n'y a rien à gagner, au contraire, il peut survenir beaucoup de désagrément en jetant au vent le cri de la récente décision. Nos compatriotes catholiques agissent d'après leur conscience en demandant l'instruction religieuse dans les écoles. Ils croyaient que les écoles séparées leur étaient garanties par la constitution en vertu de l'Acte de Manitoba, et la Cour Suprême concourait dans cette opinion. Tel étant le cas, il n'est ni généreux ni digne d'exulter cette défaite des catholiques dans cette lutte pour l'éducation de leurs enfants. Peut-être sont-ils dans l'erreur, mais pas plus que ceux qui voudraient tout séculariser et exclure toute instruction religieuse des écoles. Dans une jeune province comme l'est Manitoba, il est peut-être préférable d'adopter de suite les écoles publiques ; mais la sécularisation en matière d'éducation est-elle un si grand succès que l'on puisse s'en réjouir ! Les partisans de l'école laïque nous parlent sans cesse des écoles américaines et nous renvoient au fonctionnement de ce système d'écoles publiques. L'exemple que l'on nous propose n'est pas bien encourageant.

La Nouvelle - Angleterre donne dans l'Unitarisme et de là en arrive rapidement à l'infidélité. Dans nombre de localités, ils sont nombreux ceux qui ne franchissent jamais le seuil d'une église. Pour notre part, nous admirons Manitoba, et nous faisons des vœux pour sa prospérité, mais nous n'approuvons pas celui qui frappe un adversaire quand il est à terre, et nous n'avons pas assez de confiance dans les écoles séculières pour nous réjouir de leur succès. Il y a deux des plus distingués et des mieux connus de nos ministres presbytériens du Canada qui ont déclaré préférer voir leurs enfants lire la version Douay des Ecritures dans les écoles que de leur donner une éducation dont la religion est bannie en par la loi.

LA RECOLTE

Les nouvelles qui nous arrivent de par toute la province sont des plus encourageantes. Dieu le permettant, notre récolte sera abondante. Il y a eu des pluies en maints endroits durant les dernières semaines, mais pas de dommage sensible, heureusement !

Chaque année nous avons occasion de traiter de ce sujet important de la récolte. C'est là un travail qui doit se faire à temps, toute excuse cessante. Ne retardez pas d'un jour la coupe de ces grains. C'est le cas de dire en ces circonstances qu'il ne faut pas remettre au lendemain ce que l'on peut faire le jour même.

Par une économie déplacée on veut quelquefois épargner les frais de main-d'œuvre. Mais que ne perdon pas ?

Une journée dans ce temps des récoltes, c'est des boisseaux et des boisseaux de froment sauvés en bonne condition, ce sont 75 ou 80 centins pour du blé dur, au lieu que le retard c'est du blé gelé ou germé à vingt-cinq ou trente centins.

Chaque chose en son temps, cultivateurs, dans votre intérêt et dans l'intérêt de votre province d'adoption.

Que de récoltes perdues chaque année par négligence ou par ménagement !

Qui de vous dans les circonstances ordinaires ne sacrifierait pas cinq boisseaux de blé pour en sauver vingt ?

L'économie est une belle, une bonne chose, mais quand elle touche la mesquinerie ou la lésinerie, elle devient un défaut. Il faut pratiquer l'une et éviter l'autre.

LISTE DES JURES

Il est du devoir de chaque municipalité de préparer la liste des jurés qui devront servir durant l'année courante. La préparation de cette liste doit être faite le 1er septembre, par le maire ou préfet, le greffier et l'évaluateur, ou les évaluateurs s'il y en a plusieurs.

La manière de faire cette liste est présentée au chapitre 81 des statuts révisés de 1891, de la clause 2 à la clause 19. Les municipalités qui n'auraient pas les statuts révisés pourront se servir des statuts de 1885, chapitre 17, de la clause 135 à la clause 151.

LE NOUVEAU CABINET ANGLAIS

M. Gladstone que l'électorat vient de ramener au pouvoir pour la quatrième fois, a été appelé auprès de la Reine après la résignation de lord Salisbury. L'entrevue, disent les dépêches, a été des plus cordiales. Sa Majesté a accepté tous les noms que lui a transmis le vieux chef pour faire partie de la nouvelle administration. Le retour de M. Gladstone, d'Osborne à Londres, n'a été qu'une ovation.

Le choix des ministres satisfait le public, surtout celui du ministre des affaires étrangères, lord Roseberry. Le nom du marquis de Ripon, au ministère des colonies, sera accueilli avec plaisir par les intéressés.

Voici les noms des nouveaux ministres :

Lord Roseberry, baron Herschell, sir William Vernon Harcourt, Henry Asquith, comte de Kimberley, marquis de Ripon, très-honorable Campbell Bannermann, comte Spencer, très-honorable John Morley, sir George Otto Trevelyan, très-honorable A. J. Mundella, T. H. H. H. Fowler, Arnold Morley A. D. Acland.

M. Gladstone est premier ministre et premier lord de la trésorerie.

Nouvelles Politiques

L'ex-procureur-général Martin est revenu d'Angleterre, tout joyeux de ses succès au conseil privé. Parlant à un journaliste, il dit que la question des écoles est réglée pour toujours et défie le gouvernement ou le parlement fédéral d'intervenir. Quelle arrogance !

Lord Aberdeen, dit-on, sera le successeur de Lord Stanley à la position de gouverneur général du Canada.

M. Déchesne, ancien député de Témiscouata, à Québec, est décédé au commencement de la semaine.

Les ministres fédéraux sont en tournée d'inspection en ce moment ; l'hon. M. Ouimet visite les provinces maritimes avant de venir à Manitoba ; l'hon. M. Bowell nous arrive, accompagné du général Herbert, visitant tous deux les fortifications et les écoles militaires ; l'hon. M. Dewdney de son côté visite les agences d'immigiation et nous arrivera aussi bientôt.

Depuis son élection aux communes d'Angleterre, l'hon. Edward Blake prend une part active à la politique anglaise et crée partout une excellente impression et par ses discours et par l'expression franche et loyale de ses opinions sur la grande question du Home Rule.

L'hon. Elizé Dionne, conseiller législatif à Québec, est décédé mardi, à Sainte-Anne de la Pocatière, sa résidence. L'hon. M. Dionne à déjà fait partie du gouvernement de la province de Québec. C'était un conservateur en politique.

M. Dalton McCarthy est revenu d'Angleterre tout joyeux du succès qu'il a remporté contre nous, dans notre cause des écoles. Il a déclaré à un journaliste que notre affaire est réglée définitivement et que le gouvernement fédéral ne peut pas intervenir. *The wish is the father of the thought.*

Battu par une majorité de 40 voix, sur une proposition de non confiance, Lord Salisbury a dû laisser le pouvoir à Gladstone, qui vient de former un nouveau gouvernement. Le parti libéral d'Angleterre revient donc au pouvoir avec un cabinet composé de Gladstone, Lord Rosebery, le baron Herschel, Harcourt, Asquith, Fowler, Campbell, Bannerman, Lord Spencer, Morley, Mundella, Russell, Rigby, Walker, McDermott, Majoribank, Asher, Balfour, Lord Kinberley, le marquis de Ripon, Sir George Trevelyan, Morley, Acland et le baron Houghton, vice-roi de l'Irlande.

Les députés et candidats de l'opposition ont eu une réunion lundi, à l'hotel Manitoba, Winnipeg. On dit qu'il a été décidé de protester l'élection de chaque candidat du gouvernement qui a emporté son élection par la fraude, c'est-à-dire que toutes le seront. Voici les noms de ceux présents : Robert Rogers, W. A. McDonald, R. P. Roblin, J. F. Frame, Dr Roche, J. A. Davidson, Dr McFadden, J. B. Rutherford, D. A. Sprague, E. J. Wood, J. Huston, I. H. Kellett, J. Winram et J. H. Hartney.

Nouvelles Religieuses

Dimanche, le 14 courant, les Canadiens-français de Wolseley étaient heureux d'ouvrir au culte divin une chapelle qui bien que modeste, n'est pas la moindre de la localité. Le Rév. M. Caron, curé de Régina, accompagné du Rév. M. Roy, en fit la bénédiction. Dans un sermon approprié à la circonstance et dans un langage bien choisi, ce monsieur nous montra les avantages d'un lieu de prières et la mission du peuple canadien. Nous n'avons pas dit adieu à M. Caron, mais au revoir.

Le Rév. Père Royer, O.M.I., a donné le sermon à la cathédrale, dimanche dernier. Les fidèles ont écouté avec une grande attention la parole de cet éloquent prédicateur.

Mgr l'archevêque donnera le sacrement de confirmation à la cathédrale, dimanche prochain, à l'heure des vêpres, trois heures.

Depuis dimanche, on célèbre à Québec les noces d'or de Son Eminence le cardinal Taschereau, ainsi que le cinquantenaire de la fondation de l'association Saint-Jean-Baptiste de cette ville. Cette double célébration se fait avec grande pompe et les principaux centres de la province de Québec y sont représentés par des délégués prenant part aux diverses démonstrations.

NECROLOGIE

La paroisse de Saint-Joachim de LaBroquerie se trouve encore en ce moment dans le deuil par la mort de Mme Stanislas Jolicœur, née Joséphine Désautels. Le 18 courant, cette jeune épouse, d'à peu près 20 ans, succombait aux douleurs d'une cruelle maladie. Elle avait toujours rempli avec beaucoup de zèle ses devoirs de femme chrétienne. Aussi Dieu s'est contenté de ce petit nombre d'années, et il a voulu la faire jouir sans plus de retard de la récompense due aux serviteurs de bonne volonté. Grand Dieu ! si vos jugements sont incompréhensibles, nous croyons aussi que vos miséricordes et vos bontés n'ont point de bornes. Epoux et autres parents désolés, consultez votre foi, elle adoucira le grand sacrifice que Dieu vient d'exiger de vous. Il vous avait confié un précieux dépôt, vous le lui avez précieusement conservé, remerciez-le de l'avoir repris pur de tout contact avec un monde perfide et trompeur qui souille tout ce qu'il touche. Consolez-vous, car son caractère doux, son obligeance envers tout le monde, sa rare ponctualité dans l'accomplissement de ses devoirs, sa remarquable piété, tout la rendait digne d'estime et en faisait une chrétienne modèle. Malgré ses souffrances, elle était toujours gaie, complaisante, ne se laissait jamais abattre par le découragement. Comme toutes les personnes vraiment vertueuses, elle regardait tout avec les yeux de la foi et rien ne troublait la sérénité de sa belle âme. Elle était la sœur des Révérendes Sœurs Désautels et Amiot, de Saint-Boniface, et fille de M. Jean-Baptiste Désautels, de Sainte-Anne-des-Chênes où a eu lieu la sépulture.

Elle laisse pour pleurer sur sa tombe un époux vraiment inconsolable et trois jeunes enfants.

R. I. P.

20 août 1892.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article de M. Sulte, publié sur notre première page. Les amis de l'histoire et de la bonne littérature trouveront ample matière à se réjouir dans cet article.

NAISSANCE

GUILBAULT—En cette ville, le 23 courant, Madame Romuald Guilbault d'un fils.

Choses et Autres

La manie du suicide s'est emparée des Berlinois ; en une seule semaine, vingt-deux personnes se sont ôté la vie dans la capitale de l'Allemagne. Ne serait-ce pas encore là un des résultats de l'enseignement libre ? Quel scandale ce serait si pareil fait arrivait dans un pays catholique !

Les préparatifs de l'exposition de Chicago progressent rapidement. Tout annonce un grand succès. Le Canada sera bien réprésenté, de même que la plupart des pays européens.

La campagne électorale, chez nos voisins n'est que peu active par le temps. Elle reprendra après les vacances.

Le choléra continue à exercer ses ravages en Perse et en Russie surtout. On a parlé d'un cas en Amérique, au Michigan. Heureusement la nouvelle a été controuvée.

Les autorités américaines imposent actuellement un droit de 20 centins par tonneau de cargaison qui passent par leurs canaux.

Le parlement anglais est prorogé au mois de décembre prochain.

La presse libérale allemande blâme le gouvernement de ce qu'il refuse d'envoyer un navire de guerre pour assister aux fêtes de Christophe Colomb. Elle attaque fortement le chancelier de Caprivi parce qu'il a déclaré que l'Allemagne ne pouvait disposer d'aucun navire pour cette circonstance. Cette déclaration, dit la presse libérale, ne sert qu'à abaisser le prestige de la flotte allemande aux yeux du monde entier.

PERSONNEL

Les hons juges Dubuc et Prud'homme sont tous deux partis samedi pour aller passer quelques jours de vacances à Régina, où ils seront les hôtes du lieutenant-gouverneur Royal.

M. Alexandre C. LaRivière, B. A., fils cadet de M. LaRivière, M. P., est revenu de Montréal samedi, après deux mois de vacances.

M. Onésime Pelletier, père de nos estimables concitoyens MM. Télesphoae, Ernest et Elzéar Pelletier après avoir passé quelques semaines chez ses fils est retourné à la Rivière du Loup en bas, avec Madame Pelletier mercredi dernier, le 17 courant. M. Pelletier est enchanté de notre province.

M. Auguste Bodard, secrétaire de la société d'Immigration française de Montréal, après avoir visité le Nord-Ouest, est parti samedi pour retourner à Montréal.

Madame Z. Robert et son fils cadet sont partis dimanche pour la province de Québec et les Etats-Unis.

M. le Dr McFadden, député d'Emerson, était à Saint-Boniface hier.

Madame Lanthier, mère de madame I. J. Lavoie est partie la semaine dernière pour Québec.

M. Joseph Flamme est récemment arrivé de Belgique et va se fixer à la Broquerie où un de ses oncles est déjà établi.

M. S. Gaudaur, entrepreneur de cette ville, est rendu au Nord-Ouest depuis la semaine dernière. Il exécute un contrat sur le nouveau chemin du Sault Sainte-Marie, près de la nouvelle ville d'Estevan.

AU COLLEGE

Lundi, le 15 août, la fête de l'Assomption de Marie invitait, selon l'usage antique et solennel, tous les élèves du collège à se réunir auprès de leur Alma Mater pour plusieurs raisons aussi légitimes qu'aussi bien appréciées.

D'abord, (pendant les vacances) s'approcher de la Table Sainte où nous nourrissons notre cœur pendant toute l'année scolaire, c'est rendre à cette Table un juste tribut de respect et de vénération ; c'est aussi honorer grandement le Maître, le Dispensateur du Pain, Jésus-Christ lui-même, et par conséquent, c'est pour nous un devoir.

De même, il était presque de notre devoir aussi de visiter nos professeurs, les personnes avec qui nous devons passer toute une année dans des relations aussi intimes que celles qui existent entre nos parents mêmes et nous, puisqu'ils sont là pour nourrir notre intelligence et notre cœur.

A la fête se joignait une circonstance qui dans son essence inspirait beaucoup de piété pour tous ceux qui étaient présents et mettaient spécialement les RR. PP. en grande liesse : notre préfet, le R. P. Bellivau, nous attendait ce jour-là pour nous prendre à témoins de la dernière rénovation de ses vœux qu'il devait faire. Nous étions heureux de nous voir réunis dans une aussi douce occasion.

Suivant les usages dans la compagnie de Jésus, celui qui un bon jour fait ses derniers vœux au Seigneur, est établi ce jour-là, avec tout pouvoir, supérieur de la maison où il se trouve.

Or, on dit que les frères coadjuteurs et les élèves en ont profité pour rendre honneur au Rév. Père en lui demandant chacun un jour de congé. Les premiers devant le prendre sous peu, tandis que les autres attendraient à quelques jours après la rentrée. Nul doute que le Rév. Père eut la complaisance de condescendre aux désirs légitimes des frères et des élèves.

Nous avions la messe à 7 heures, dite par le R. P. Recteur. Près de trente élèves y assistaient et communiaient. On nous conduisit ensuite au réfectoire pour prendre un copieux déjeuner servi par nos Pères eux-mêmes. Enfin à la récréation ; tandis que les plus jeunes insouciants prenaient leurs ébats dans la cour ou à la table du billard, d'autres plus âgés s'entretenaient avec les professeurs, s'efforçant à qui mieux mieux d'étudier leur caractère avant d'arriver en classe. D'autres parlaient du départ des trois finissants qu'on ne reverrait plus, hélas ! dans nos rangs. Nous présentons nos meilleurs souhaits de succès.

Nous nous sommes laissés vers les onze heures en nous signalant avec plaisir mercredi, le jour du revoir...... (non pas mercredi de cette semaine que nous couvrons de deuil à cause du départ de nos jeunes amies pour le couvent, mais le prochain mercredi, 31 août).

" QUORUM PARS PARVA FUI."

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 23me séance du 10me conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 15me séance régulière tenue le 22me jour d'août, A.D. 1892.

Présents :—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Lecomte, Buron, McAnnany, Lamontagne, Deschambault et Rocan.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lues, une lettre du Dr Lambert à propos de la petite vérole, ainsi qu'une lettre du Dr Patterson au même sujet ; une requête de plusieurs contribuables du quartier No. 1, demandant au conseil de prendre des mesures énergiques pour empêcher M. McLaren de garder des porcs autour de sa demeure, le forcer à transporter ces porcs en dehors des limites de la ville sous le plus court délai, et aussi de l'obliger à nettoyer ses cours, étant une cause de danger contre la santé des familles demeurant aux environs. Les soumissions suivantes pour les bâtisses de l'exposition sont lues : E. R. Lloyd, $2,050 ; A. Marcoux, $2,000 ; A. Munroe, pour la bâtisse aux chiens, $200 ; Peter McCalman, pour la bâtisse aux volailles, $100, et pour les bâtisses aux porcs et moutons, $60 ; A. Toupin et Octave Eber, pour la grainerie, la bâtisse aux moutons et la bâtisse aux porcs, $100 ; Victor Mager, pour la bâtisse aux chevaux, $25 ; bâtisse aux bêtes à cornes, $30 ; bâtisse aux porcs, $90 et $45 ; bâtisse aux moutons, $45 ; la tour du moulin à vent, avec réservoir, $18.

Les comptes suivants sont déposés sur la table : le *Free Press*, $6 ; Robt. D. Richardson, $8.05 ; le rôle de paye No. 13, du 10 au 15 août, $11.25 ; Arcadius Marcoux, $45 ; Ed. Masse, $4 ; Le 3me rapport du gardien d'enclos, donnant une recette de $3.

Les lettres du Dr Lambert et du Dr Patterson, les différentes soumissions pour bâtisses de l'exposition et le 3ème rapport du gardien d'enclos sont tous laissés sur la table pour être plus tard pris en considération.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que les comptes du *Free Press*, $6.00, et Robt. D. Richardson, $8,05, soient approuvés et payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller McAnnany,

Que les comptes de Arcd. Marcoux, $45, Ed. Masse, $4, et le rôle de paye No. 13 soient reçus et payés. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le constable reçoive instruction d'avertir M. McLaren qu'il aie à transporter immédiatement ses porcs en dehors des limites de la ville et qu'il nettoie ses cours d'ici à jeudi prochain, sinon il sera mené devant la cour de police. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Deschambault, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que la séance se lève et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Nous jouissons d'une belle température.

—La moisson se fait par toute la province.

—Il y a eu séance du conseil de ville lundi.

—Cette année comptera parmi les années d'abondance.

—Le *Turf Club* tiendra des courses de chevaux les 25, 26 et 27 courant.

—Chaque train de l'est nous amène un grand nombre de colons.

—Le rendement du blé est tout-à-fait satisfaisant et la qualité est supérieure.

—Les cultivateurs sont dans l'allégresse. Le temps des gelées est passé, paraît il.

—Demain, jour de fête civique à Winnipeg, par proclamation du maire McDonald.

—Cette année, l'immigration a été de beaucoup plus considérable que celle des années passées.

—M. P. Gosselin, notre populaire boulanger, vient de faire reconstruire son four sur la rue Dumoulin.

—Il a été encore fait peu de foin jusqu'à ce jour, les grains étant venus à maturité plus à bonne heure qu'on ne s'y attendait.

—Depuis dimanche la température est des plus favorables à la récolte. Encore quelques jours semblables et tous les grains seront sauvés en excellente condition.

—L'entrée des élèves pensionnaires du Collège de Saint-Boniface aura lieu le 31 août courant. L'ouverture des classes aura lieu le lendemain, 1er septembre. 3i 24-8-92

—Les greffiers des municipalités ne doivent pas oublier qu'ils doivent préparer leurs listes de jurés pour le 1er septembre. Les préfet, greffier et évaluateur ont à se réunir à cette fin, à cette date.

—Les membres de la commission scolaire catholique se sont réunis hier. Il a été décidé de réparer l'Académie Provencher. L'annonce appelant les soumissions est publiée sur une autre colonne.

—Jamais nous n'avons eu tant de visiteurs et de touristes que cette année ; ainsi, dimanche dernier, dans un seul hotel de Winnipeg, *Le Manitoba*, il y avait cent soixante et quinze étrangers.

—Il y a eu plusieurs retards dans les trains de l'est de la ligne principale du C. P. R. Les pluies ont quelque peu détérioré la ligne en certains endroits, mais heureusement, il n'y a pas eu d'accident à déplorer.

—Les catholiques de Winnipeg ont tenu une assemblée la semaine dernière, à laquelle tous les contribuables présents ont décidé unanimement de maintenir les écoles séparées, au prix de n'importe quel sacrifice.

—M. T. Pelletier reçoit chaque jour un approvisionnement des plus complets de fruits du Canada et des pays tropicaux. Aussi cigares des meilleures marques constamment en mains. Bonnes conditions ; en gros et en détail.

—Le fumeur qui n'a pas goûté le " Myrtle Navy " perd le plaisir dont il jouirait en faisant l'essai de cette plante. Pour goûter ce tabac il ne faut que vingt-cinq centins. C'est un bon conseil que d'encourager cette épreuve. Vingt-cinq centins pour juger par soi-même de la vérité des assertions des milliers d'amis de ce célèbre tabac. Leurs louanges sont sincères.

—Le conseil privé a décidé contre nous dans la question des écoles, mais patience, le dernier mot n'est pas encore dit. Ils ont pu bannir le français de la législature et des tribunaux, mais ils ne nous empêcherons jamais de le parler dans nos familles et dans nos affairés, au contraire, nous tiendrons à notre belle langue plus que jamais, et voilà pourquoi lorsque nous aurons besoin de chaussures, nous ne manquerons pas d'aller les acheter au magasin populaire de notre compatriote, **M. Richard Bourbeau, No. 360, rue Main.** Là au moins, nous pourrons parler en français et acheter de bonnes marchandises à bon marché, et être servis avec cette politesse française qui distingue notre race. N'oubliez pas que le magasin de M. Bourbeau est situé entre la Banque de Montréal et la rue du Portage. jno 24.8

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle

19 août—Le Rév. Père McCarthy, de l'église Sainte-Marie, de Winnipeg, a passé une semaine en visite à la Mission ; il a été agréablement surpris des progrès matériels de la place depuis sa dernière visite, il y a six ans.

—Le Rév. Père supérieur fait bâtir une belle église en pierre sur la réserve des Sioux, à l'ouest du fort ; elle sera surmontée d'un clocher qui permettra à toute la réserve d'entendre les sons de la cloche déjà arrivée.

—John Sinclair a marié cette semaine la veuve du défunt Napoléon Hamelin.

—La décision du conseil privé, par rapport aux écoles de Manitoba, a été ici aussi une douloureuse surprise pour tous ceux qui suivaient cette question avec un esprit impartial. Le petit journal du Fort en paraît satisfait, comme il paraît satisfait de tout ce qui est anti-catholique.

—Quinze Canadiens-français sont venus s'établir à Qu'appelle et vont y prendre des terres.

—La récolle est généralement belle ; la pluie de la semaine dernière a fait un grand bien et a dissipé toute crainte de sécheresse.

—Le gouvernement du Nord-Ouest va faire ouvrir deux nouveaux chemins pour venir du chemin de fer à la vallée ; ce seront les plus beaux chemins pour sortir et descendre dans la vallée.

—Un sauvage de la réserve de Païpot a été foudroyé quelques jours après la danse du soleil malgré la dévotion de ces sauvages envers le tonnerre.

—L'atelier de menuiserie de l'école industrielle a été agrandi cet été.

—La récolte de l'année passée a été si abondante qu'il y a encore beaucoup de blé qui n'est pas vendu. Les fermiers espéraient que les prix monteraient, mais la bonne apparence de la récolte de cette année maintient les prix pour le blé entre 50 et 75 centins le minot.

—Le moulin du Fort marche continuellement et exporte beaucoup de farine de première qualité ; ce moulin a toutes les améliorations dernièrement introduites. Le son n'est qu'à $4.00 la tonne.

—Un jeune Ecossais, commis à la Compagnie de la Baie d'Hudson, s'est noyé la semaine dernière en se baignant dans la rivière Qu'appelle.

—Il y a maintenant deux beaux ponts au Fort, sur la rivière.

—Norbert Welsh est interprète et fermier de l'agent des sauvages à la Montagne de Lime.

—Xavier Perrault est mort la semaine dernière.

—Il y a de très belles terres à prendre à l'établissement de Dauphinais, où il y a une école conduite par M. Joseph Brunet.

—La semaine dernière, les filles de l'Ecole industrielle donnaient à une audience nombreuse une belle séance à l'occasion de la fête de Sainte-Anne. En voici le programme :

PROGRAMME :

Music............................By the Band.
Welcome..........................Song.
Favorite Saints..................Dialogue.
Music............................By the Band.
Orphans..........................Dialogue.
Fairy Belle......................Song.
The Nervous Lady.................Dialogue.
Faith ! Hope ! Charity !
Music............................By the Band.
Gymnastic Exercises.
Roses underneath the snow........Song.
Fairy Dance.
Innocence and Guilt..............Tableau.
Mother Pure......................Hymn.
Good Night.......................Song.
God save the Queen...............By the Band.

AGRICULTURE

LA CULTURE DES CHAMPS ET LES INDUSTRIES AGRICOLES

Les industries dont les matières premières proviennent des champs sont très avantageuses aux cultivateurs, mais à la condition qu'elles n'enlèvent pas au sol ce qu'on ne pourrait lui rendre par la suite ; car ce serait épuiser le sol sans pouvoir lui rendre la fertilité nécessaire à la production d'autres récoltes. C'est cependant ce qui ne manque pas d'arriver lorsque certains produits sont vendus en dehors de la ferme, et qu'ils constituent la principale culture de la ferme, celle à laquelle on consacre le plus de terrain.

Ou en d'autres termes, plus les produits s'en vont de la ferme sous forme de piastres, plus la ferme s'appauvrit ; plus les produits sont consommés à la ferme même, plus elle s'enrichit.

On ne manque pas de proclamer bien haut que les industries font la richesse du cultivateur : qu'elles lui rendent de très grands services en employant ses betteraves pour faire du sucre ; ses pommes de terre pour la fécule ; son lin, pour la toile : son orge, pour la brasserie. Cela peut être vrai, jusqu'à un certain point. Mais si l'on abuse de ces différentes récoltes en épuisant le sol outre mesure, on y trouvera la ruine plutôt que la richesse.

Lorsque les cultivateurs de plantes industrielles, comme le tabac, le lin, l'orge, les pommes de terre, la betterave à sucre, etc., ont affaire à des terrains très riches et qu'ils n'abusent pas de ces différentes cultures, l'industrie rend en effet des services ; mais si elle améliore par moments la position de centaines de cultivateurs, elle en ruine parfois des milliers.

Si l'on demande de loin en loin, à un sol extrêmement fertile, une récolte que l'on vendra toute entière, sans en réserver les débris, on ne saurait pour cela compromettre les récoltes futures ; on pourrait par ce moyen se procurer de l'argent nécessaire à certaines améliorations sur la ferme. Mais si l'on consacrait une grande étendue de terrain pour répondre à la demande des industriels, et qu'on leur abandonnât racines, tiges, feuilles et graines sans jamais se réserver les résidus, ce serait ruineux pour le cultivateur. Ainsi, dans le cas de la betterave à sucre, pour que la chose ne soit pas pour le cultivateur une source d'épuisement de sa terre, il lui faudrait obtenir les résidus qui pourraient servir à la nourriture du bétail ; il en est de même pour le foin, qui ne saurait être vendu en dehors de la ferme qu'avec la plus grande réserve.

Vendre le blé, les pailles, les graines oléagineuses sans retenir les tourteaux, les betteraves sans retenir la pulpe ; l'orge pour les brasseries et le seigle pour les distilleries sans retenir la drèche, c'est se livrer à une culture désastreuse. Sortir les résidus de la ferme et ne pas les y faire rentrer, c'est courir au-devant de la gêne, car avec quoi le cultivateur nourrira-t-il son bétail ? avec quoi fabriquera-t-il son fumier ?

Le cultivateur qui s'y entend en fait de culture ne vendra pas ses fourrages ; il ne vendra pas davantage les pailles, S'il conduit des betteraves à la sucrerie, il en rapportera les résidus. Pulpe, tourteaux et drèche lui serviront à nourrir du bétail et à produire du fumier qui vaudra d'autant mieux qu'il rendra à la terre les éléments qui en proviennent.

Celui qui ne garde sur sa ferme que peu d'animaux, dans l'unique but de faire le commerce du foin au dehors, parce qu'il en obtient un bon prix, fait un mauvais calcul, car en agissant ainsi, il ne pourrait plus rapidement et plus sûrement épuiser sa terre ; il pourra facilement s'en convaincre par le fait qu'une tonne de foin contient de six à neuf piastres de matières fertilisantes, et c'est autant que le cultivateur enlève à sa terre lorsque ce foin n'est pas consommé par ses propres animaux.

LE TRAVAIL DE LA FEMME DU CULTIVATEUR

Le cultivateur oublie trop souvent de donner crédit aux différentes formes de l'Economie rurale et domestique. Nous connaissons plus d'une femme de cultivateur, qui par son habile administration, du profit de 3 ou 4 vaches et d'une trentaine de poulets achète non seulement tous ses habits et ceux de ses enfants, mais encore les ⅔ de l'épicerie nécessaire à une famille de 5 personnes. Cependant on ferait difficilement croire à leurs maris que personne autre qu'eux subvient en aucune autre manière à l'entretien de leur famille. Ils s'en rendraient compte et peut-être l'admettraient, si leur femme leur était ravie, et qu'ils fussent obligés de payer pour la moitié du travail qu'elle fait et de débourser de l'argent pour les autres provisions qu'un mercenaire ne voudrait ou ne pourrait leur procurer par manque d'intérêt et d'administration. —(*National Stockman.*)

NE COUREZ PAS LES ENCANS

" Ne courez pas les encans me disait l'autre jour un cultivateur pratique. Le cultivateur qui assiste aux encans s'expose plutôt à perdre de l'argent que d'en gagner ; sous le prétexte du bon marché, il paie toujours trop cher des objets dont il n'a pas un besoin immédiat ; généralement les objets qui se vendent aux encans sont usés et ont perdu beaucoup de leur valeur. J'ai connu des personnes dont le plaisir étaient de faire encan ; ces personnes se procuraient de partout des vieilleries de toutes sortes qu'elles rafistolaient au moyen d'une couche de peinture ou autrement et qu'elles vendaient le double du prix, par l'appât toujours alléchant du crédit. Un délai de dix-huit mois et plus semble une éternité pour plusieurs. Combien de cultivateurs ne sont revenus de cette illusion qu'au moment où le shérif venait les déposséder de leurs fermes. Acheter à crédit est bien mal de la part du cultivateur ; mais celui qui achète à crédit aux encans commet une faute encore plus grande."

Que dites-vous de ces paroles cultivateurs qui avez la manie de fréquenter les encans ?

POUR LES PATATES

Il ne faut pas oublier qu'une livre et demie de chaux, deux livres de sulfate de cuivre délayées dans trente-deux gallons d'eau forment le meilleur mélange possible pour empêcher les pommes de terre de pourrir. Tout cultivateur doit savoir que la pourriture des pommes de terre est causée par un cryptogame, champignon, qui s'attaque d'abord aux feuilles et aux tiges des pommes de terre, elle pénètre ensuite jusqu'aux tubercules eux-mêmes. Tout cultivateur a dû constater qu'à la suite de pluies fréquentes, les feuilles et les tiges du champ de pommes de terre se tachent, noircissent comme si le feu y était passé ; l'on dit alors que les pommes de terre vont pourrir. En effet le champignon qui occasionne cette pourriture est à l'œuvre et s'il n'est pas detruit à temps, c'en est fait du champ de pommes de terre où il exerce ses ravages. L'arrosement avec la préparation ci-dessus est le remède le plus efficace que l'on connaisse pour opérer sa destruction.

UNE SINGULIÈRE MARCHANDISE

Les jardiniers des alentours de Paris n'ont pas la même aversion qu'ont plusieurs jardiniers canadiens à l'égard du crapaud. Rien n'est plus curieux, paraît-il, de voir le marché aux crapauds à Paris ; il est très achalandé et une douzaine de ces batraciens s'y vend facilement une piastre et plus. L'on peut voir par là que le crapaud est un grand destructeur d'insectes nuisibles, puisqu'il se vend si cher ; en effet, cet animal se nourrit exclusivement d'insectes, surtout de limaces qui dévastent et souillent sans pitié les plus beaux produits du jardin potager.

Ainsi, fils de cultivateurs, ne détruisez pas les crapauds, si vous le faites, vous détruisez par là vos récoltes, Si le cultivateur savait mieux distinguer ses amis de ses ennemis, il s'en trouverait bien mieux dans ses cultures.

Cette connaissance enseignée pratiquement aux enfants dans les écoles, vaudrait beaucoup aux cultivateurs. Pourquoi ne le fait-on pas ?